

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

2025-2026



OBJECTIF

Par la présente politique, le Groupe TAQ affirme son implication dans la préservation et le respect de l'environnement.

Les résultats de nos actions correctives et des projets d'amélioration, encadrés par nos engagements, seront notre force pour sensibiliser nos fournisseurs, nos clients, la communauté et les employés de Groupe TAQ.

Groupe TAQ est soucieux de l'environnement et de l'empreinte écologique de ses opérations.

NOTRE ENGAGEMENT

Le Groupe TAQ s'engage à :

- Respecter les lois, règlements, décrets, normes et codes ayant une incidence sur les activités du Groupe;
- Prendre en considération les impacts environnementaux lors de la prise de décision de toutes les équipes de travail;
- Établir un système de gestion qui permet de réduire et/ou optimiser continuellement :
 - La consommation d'eau,
 - La consommation énergétique:
 - Contrôle énergétique (délestage) HILO
 - Gestion de l'énergie programmable NSW
 - La génération des matières résiduelles.
Recyclage - Papier - Carton (Triage à la source du papier et du carton et mise en ballots pour la valorisation.)
 - Papier blanc
 - Papier de couleur
 - Papier d'emballage brun (presse à ballot)
 - Tube en carton (presse à ballot)
 - Boîte en carton (presse à ballot)

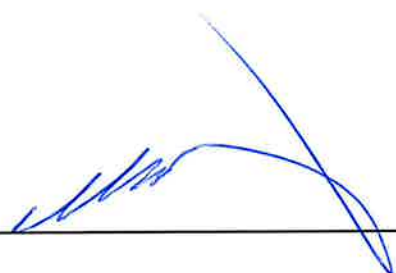
Recyclage plastique d'emballage pré-consommation et mise en ballot pour la valorisation.

Recyclage et triage des métaux :

- Rejets de production tubulure aluminium et autres;
- Rejets de l'atelier de mécanique;
- Équipements désuets.

Recyclage des produits post-consommation - Cuisine & Cafétéria:

- Participation de l'équipe de la cuisine;
- Formation offerte à nos travailleurs, avec le support des enseignants du Centre Louis-Jolliet, sur le recyclage.



Gabriel Tremblay
Directeur général



Date



ANNEXE 1

OBJECTIFS QUANTIFIABLES 2025

Dans le cadre du suivi de l'audit SMETA, nous devons évaluer et quantifier des objectifs visant à améliorer notre impact environnemental.

Les actions envisagées portent principalement sur l'utilisation de l'énergie électrique et du gaz naturel. Le bâtiment est chauffé à l'aide de ces deux sources d'énergie, et les zones consacrées à la production alimentaire doivent maintenir certains paramètres constants toute l'année (température, humidité).

- Valider la tolérance acceptable afin d'appliquer un écart entre la saison chaude et la saison froide. À titre d'exemple : 20 °C en été et 18 °C en hiver pour les zones 7, 8, 9 ainsi que pour l'entrepôt alimentaire.
- Couper l'alimentation en gaz entre les mois de mars et novembre pour l'ensemble des aérothermes au gaz naturel. (mesure annuelle)
- Programmer les thermostats dans les zones dotées de deux unités ou plus afin d'éviter des demandes contradictoires (chauffage et climatisation simultanément).

En parallèle, d'autres initiatives viennent renforcer notre performance énergétique et environnementale :

- La bio-méthanisation des déchets alimentaires est pleinement opérationnelle et constitue un succès, contribuant directement à la réduction de notre empreinte carbone.
- La phase 2 d'installation des rideaux d'air à l'entrepôt sera complétée en 2025. Cette mesure réduira significativement les échanges de chaleur et d'humidité avec l'extérieur, améliorant ainsi l'efficacité énergétique du bâtiment.
- Une étude de faisabilité est en cours pour l'installation de panneaux solaires, qui permettraient de réduire environ 15 % notre consommation d'électricité.
- En 2024, nos efforts ont déjà permis de réduire près de 70 tonnes de GES, principalement grâce à une diminution de la production des équipements énergivores et à une gestion manuelle optimisée du chauffage et de la climatisation.

L'ensemble de ces mesures devrait permettre une réduction substantielle de nos besoins énergétiques. L'objectif visé, sur une période de douze mois suivant la mise en place des actions, est de diminuer notre consommation de gaz naturel et, par conséquent, nos émissions de GES. Le volume exact sera déterminé lors de l'analyse à la fin de la période.



Julien Roy
Directeur technique

26 août 2025

Date

